

## Procès-verbal du C.A (vidéoconférence) de l'asbl FVWB du Jeudi 30 Avril 2020

Présents :

**Administrateurs** : D.Van Daele , D. Reterre, F. Fossepré, P. Schmets, F.Vandenbemden,  
A.M Habets, Davaux E.

**Responsables cellules** : Didembourg C, Loppe, M, B.Valentin.

**Invités permanents** : Achten P, Van Bever D, Gruselin R, Didembourg M, Van Der Vorst P.

---

### Réclamation du club de Tchalou.

La décision du maintien de l'équipe de Tchalou au niveau de la Ligue A a été avalisée et acceptée par le CA de VB et donc le nouveau classement a été publié.

D. Van Bever informe qu'il a remercié le Parquet Fédéral pour son intégrité dans le traitement de ce dossier.

Au sujet des montées supplémentaires, bien qu'il a été décidé qu'il n'y en aurait pas, on en retrouve dans le dernier ranking transmis. Ce point est en demande de changement dans le PV du CA de VB qui a traité du sujet.

### Fusion entre Tchalou et Aubel .

Cette demande, suite à un accord entre les 2 clubs, est retirée.

Au cas de non inscription d'Aubel en Ligue A, le club retourne dans son aile (comme prévu dans le règlement) qui est dans ce cas la FVWB et pourra donc aligner deux équipes en Promotion.

### Règlement complémentaire et organisation de la prochaine saison.

Vu la situation sanitaire, chacun s'accorde pour dire qu'il sera difficile d'organiser un championnat « normal ».

Le président commente la réunion récente avec la ministre des Sports et fait le point sur les solutions envisageables. Il prévoit différents scénarios en commençant par une saison régulière qui commencerait aux dates prévues initialement, une saison « retardée » ou, alors, une saison « blanche ».

Plan A : organisation de la compétition régulière à partir de la fin septembre selon les limites imposées (gouvernements, pouvoirs locaux , ...)

Plan B : début de la compétition complète à partir de janvier 2021 avec classement (montées et descentes)

Plan C : saison « blanche »

Après avoir débattu longuement du sujet et avoir entendu les avis de toutes les personnes réunies, le constat est qu'une majorité d'avis opte pour retarder le début du championnat et que la date de janvier semble faire l'unanimité.

Le président sollicite un délai pour voir l'attitude de Volley Belgium mais cela n'est pas suivi car pour plusieurs, il est urgent de donner rapidement des informations aux clubs afin que ceux-ci puissent préparer la future saison.

Le président met donc la proposition au vote.

Report du début de saison en Janvier 2021	5 Oui	2 Non
---	-------	-------

**La date de début janvier est retenue pour le début de la prochaine compétition.**

Si la situation s'améliore plus vite que prévu, certaines activités pourraient reprendre plus vite dont des tournois et l'organisation de la coupe interfédérale.

M. Loppe est chargé de présenter la nouvelle programmation du championnat 2020-2021. Le CA espère que les AOC adopteront la même attitude ainsi que V.B.

Le président se charge de prendre contact avec son homologue de VB afin de tenter d'avoir une décision identique dans les 2 ailes.

### Règlement de compétition de VB.

E. Davaux constate qu'il y a une fois de plus de nombreuses fautes de français et de traduction dans le texte qui nous est présenté pour approbation finale. Il se pose la question de savoir si VB ne pourrait pas fonctionner autrement et proposer des traductions précises et pas des traductions qui modifient parfois sensiblement le sens des phrases. Cela engendre un travail considérable pour les bénévoles que nous sommes alors que des salariés pourraient effectuer cette tâche. Il propose qu'un montant soit dégagé par VB pour la traduction de ces textes. Ce point sera soulevé lors d'un prochain CA. F. Vanderbemden se propose pour la relecture et pour signaler les problèmes existants.

L'approbation du règlement complémentaire de la FVWB est postposé à un prochain CA.

## Désignation des Centres de développement.

Analyse du tableau présenté reprenant toutes les conditions et la situation de chaque club ayant rentré une demande. M. Diddembourg émet une remarque sur la candidature de Namur Volley car elle a été rentrée par une personne individuelle affiliée au club et non par le représentant officiel. Même remarque de F. Vandenbemden à ce sujet.

Un vote est fait pour ce point.	Acceptation de la demande.	6 Oui	1 Non
---------------------------------	----------------------------	-------	-------

Les clubs suivants sont désignés comme Centre de Développement pour la saison 2020-2021.

**Section Masculine** : NIVELLES – RSVB ESNEUX – VBC WAREMME – EHM THIMISTER

AXIS GUIBERTIN.

**Section Féminine** : MODAL Charleroi – NAMUR Volley – VBC WAREMME – LIMAL Ottignies.

Les demandes de Bouillon et Ciney sont refusées car ces clubs ne possèdent pas une expérience de plus d'une saison sportive au niveau VB au cours des 6 saisons sportives précédentes.

La demande du VC Stabullois n'est pas retenue car rentrée hors délai.

## Return aux entités.

Afin de permettre de pourvoir retarder la 1<sup>ère</sup> facturation aux clubs, la solution proposée par certains administrateurs est de postposer le versement du return qui devait avoir lieu en juin.

Après avoir entendu la position de certains administrateurs, le point est mis au vote.

Return versé au 4 <sup>ème</sup> Trimestre de 2020	4 Oui	3 Non
--	-------	-------

## Equipement et présence d'un DEA dans les salles.

Rappel que la présence d'un DEA est obligatoire dans les salles de la FVWB mais que rien n'est prévu en région germanophone et flamande.

L'homologation ne sera pas donnée pour les salles de la FVWB ne possédant pas de DEA.

## Carte de coach et formation.

Point reporté à un autre CA.

## Adaptation du programme Fedinside pour les listes de force des – 18 ans.

B. Valentin explique la situation et le fonctionnement du programme. La complexité et les différences de réglementations entre les AOC ne permettent pas d'uniformiser le système sans qu'un minimum de contrôle soit fait par le responsable des rencontres.

### Précision sur la notion U 19.

**Art 470 du ROI.** « la prise en compte d'un âge s'applique au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année du championnat auquel cela se rapporte.

**Art 10 .** Sauf s'il est précisé qu'il s'agit de l'âge réel, tout joueur de 12, 18, 21 et 25 ans signifie avoir 12, 18, 21 et 25 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

Il est demandé à E Davaux d'uniformiser les 2 articles afin d'éviter la confusion.

### Procédure pour réaliser les transferts.

B. Valentin donne les explications sur la procédure à utiliser et pour laquelle il a fait un rappel ces derniers jours. Le confinement partiel prolongé risque de causer des problèmes à certains clubs pour réaliser leur demande de transfert. Le CA décide que pour cette saison, la demande de transfert pourra se faire par mail. La procédure fera l'objet d'une communication vers les clubs.

### Membres retenus pour dette.

L'article 323 du ROI traite de ce sujet mais semble être mal interprété par certains, d'où plusieurs questions reçues ces derniers jours. Mise au point sur la procédure à faire dans ce cas précis, le secrétariat de la FVWB continue le traitement de ces dossiers.

### Arbitre Honoraire.

Confirmation que le titre d'arbitre « honoraire » désigne un arbitre qui n'est plus actif actuellement.

Cette notion étant importante à préciser pour l'acceptation d'une candidature éventuelle pour intégrer les futures commissions judiciaires.

### Indemnités de formation.

On est dans l'attente d'avis et de réponses à nos questions à ce sujet suite au nouveau décret.

Pour le prochain calcul de ces indemnités, rien de changé par rapport au passé donc.

### Responsable Volley Spike.

C. Didembourg qui s'occupait des contacts avec la firme en charge de ce programme demande à être déchargé de sa mission et propose P. Greif pour le remplacer.

Une demande sera faite par B. Valentin pour qu'il intègre officiellement la cellule communication.

### Désignation d'un second arbitre au niveau Promotion.

Lors d'un précédent CA , C. Diddembourg avait fait rapport de la réunion de CFA ayant traité ce sujet et avait prévenu de la difficulté rencontrée par les entités pour fournir ces arbitres.

Entretemps, certains auraient changé d'avis. Le CA doit donc se positionner sur la présence ou non d'un second arbitre.

Pour le prochain championnat FVWB, faut-il prévoir un second arbitre	5 Non	2 Oui
--	-------	-------

Pas de désignation de second arbitre **pour la saison 2020-2021.**

### Approbation du P.V du 21 avril 2020.

PV approuvé à l'unanimité avec ajout de la précision sur les centres de développement.

Fin de la réunion à 22H30.

A.M Habets

La Secrétaire FVWB